
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 17

Séance du **31 MARS 2015**

Objet : ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	63
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	64
	votes pour :	64
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quinze, le 31 mars à 14h30, les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 5 mars 2015 se sont réunis dans la salle Albert Petit de la commune de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Thierry LECARPENTIER, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSSENT, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Jean-Jacques CROCHEMORE, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Patrick GUERARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Joël SALAUN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Gilles AMAT, David SABLIN, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Daniel LEFEVRE, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE et Michel LEJEUNE.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Pierre SILVA a donné pouvoir à Monsieur Yvon PESQUET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- M. Henry WATTIEZ et M. Bruno NADJAR. ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. DESPREUX et M. REGNAULT, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 17 :

OBJET : ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

La Métropole Rouen Normandie s'étant substituées aux 41 communes des CLE 8 et 15, il y a lieu de procéder à l'élection de deux vice-président(e)s qui avaient été élus le 30 mai 2014 lorsqu'ils étaient délégués titulaires de leurs communes et élus représentants par les anciens délégués des CLE 8 et 15.

Constat est tout d'abord fait de la présence de 63 représentants sur les 88 représentants composant l'assemblée délibérante.

Le quorum étant atteint, l'assemblée délibérante peut valablement s'installer pour procéder à l'élection de deux vice-président(e)s conformément aux statuts du SDE76 et conformément à la délibération 2014-01 fixant le règlement des élections.

Préalablement, il est fait mention que certains représentants retenus par des obligations prises antérieurement ont donné pouvoir à un(e) autre représentant(e) pour voter en leur nom (cf. la page de garde de la délibération).

Le président, Patrick CHAUVET, procède tout d'abord à l'appel des candidatures à la fonction de vice-président(e). Monsieur François LE GALLO représentant titulaire de la CLE n° 8, propose sa candidature.

Aucune autre candidature n'est déposée.

Monsieur François LE GALLO confirme sa candidature.

Le président procède à la nomination de deux assesseurs chargés d'assurer le bon déroulement de l'élection et le dépouillement des votes :

- Monsieur Marcel VAUTIER représentant de la CLE n° 4,
- Monsieur Hervé LEPILEUR représentant de la CLE n° 1,

sont désignés assesseurs.

Il est ensuite procédé à l'élection : chaque représentant(e) présent(e), après appel nominal de son nom, a remis un bulletin de vote fermé dans l'urne et un bulletin de vote supplémentaire s'il(elle) dispose d'un pouvoir.

Après dépouillement, le président proclame les résultats suivants du vote :

Nombre de représentants titulaires au SDE76	88
Quorum	45
Nombre de représentants présents :	63
Nombre de pouvoir(s) :	1
Nombre de voix :	64

Résultat	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins exprimés :	64	-	-
Nombre de bulletin(s) blanc(s) :	0	-	-
Nombre de bulletin(s) nul(s) :	0	-	-
Majorité absolue :	33	-	-
Suffrages exprimés pour François LE GALLO	64	-	-
Majorité absolue atteinte	oui		

La majorité absolue au premier tour pour le candidat François LE GALLO étant atteinte, le président proclame Monsieur François LE GALLO élu vice-président du SDE76 et lui présente toutes ses félicitations.

Monsieur François LE GALLO remercie les représentants de leur confiance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE
de la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 18

Séance du **31 MARS 2015**

Objet : ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	63
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	64
	votes pour :	64
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quinze, le 31 mars à 14h30, les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 5 mars 2015 se sont réunis dans la salle Albert Petit de la commune de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Thierry LECARPENTIER, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Jean-Jacques CROCHEMORE, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Patrick GUERARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Joël SALAUN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Gilles AMAT, David SABLIN, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Daniel LEFEVRE, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE et Michel LEJEUNE.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Pierre SILVA a donné pouvoir à Monsieur Yvon PESQUET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- M. Henry WATTIEZ et M. Bruno NADJAR. ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. DESPREUX et M. REGNAULT, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 18 :

OBJET : ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

La Métropole Rouen Normandie s'étant substituées aux 41 communes des CLE 8 et 15, il y a lieu de procéder à l'élection de deux vice-président(e)s qui avaient été élus le 30 mai 2014 lorsqu'ils étaient délégués titulaires de leurs communes et élus représentants par les anciens délégués des CLE 8 et 15.

Constat est tout d'abord fait de la présence de 63 représentants sur les 88 représentants composant l'assemblée délibérante.

Le quorum étant atteint, l'assemblée délibérante peut valablement s'installer pour procéder à l'élection de deux vice-président(e)s conformément aux statuts du SDE76 et conformément à la délibération 2014-01 fixant le règlement des élections.

Préalablement, il est fait mention que certains représentants retenus par des obligations prises antérieurement ont donné pouvoir à un(e) autre représentant(e) pour voter en leur nom (cf. la page de garde de la délibération).

Le président, Patrick CHAUVET, procède tout d'abord à l'appel des candidatures à la fonction de vice-président(e). Monsieur Noël LEVILLAIN représentant titulaire de la CLE n° 15, propose sa candidature.

Aucune autre candidature n'est déposée.

Monsieur Noël LEVILLAIN confirme sa candidature.

Le président procède à la nomination de deux assesseurs chargés d'assurer le bon déroulement de l'élection et le dépouillement des votes :

- Monsieur Marcel VAUTIER représentant de la CLE n° 4,
- Monsieur Hervé LEPILÉUR représentant de la CLE n° 1,

sont désignés assesseurs.

Il est ensuite procédé à l'élection : chaque représentant(e) présent(e), après appel nominal de son nom, a remis un bulletin de vote fermé dans l'urne et un bulletin de vote supplémentaire s'il(elle) dispose d'un pouvoir.

Après dépouillement, le président proclame les résultats suivants du vote :

Nombre de représentants titulaires au SDE76	88
Quorum	45
Nombre de représentants présents :	63
Nombre de pouvoir(s) :	1
Nombre de voix :	64

Résultat	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins exprimés :	64	-	-
Nombre de bulletin(s) blanc(s) :	0	-	-
Nombre de bulletin(s) nul(s) :	0	-	-
Majorité absolue :	33	-	-
Suffrages exprimés pour Noël LEVILLAIN	64	-	-
Majorité absolue atteinte	oui		

La majorité absolue au premier tour pour le candidat Noël LEVILLAIN étant atteinte, le président proclame Monsieur Noël LEVILLAIN élu vice-président du SDE76 et lui présente toutes ses félicitations.

Monsieur Noël LEVILLAIN remercie les représentants de leur confiance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,


Patrick CHAUVET.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 19

Séance du 31 MARS 2015

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	63
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	64
	votes pour :	64
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quinze, le 31 mars à 14h30, les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 5 mars 2015 se sont réunis dans la salle Albert Petit de la commune de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Thierry LECARPENTIER, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Jean-Jacques CROCHEMORE, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Patrick GUERARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Joël SALAUN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Gilles AMAT, David SABLIN, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Daniel LEFEVRE, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE et Michel LEJEUNE.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Pierre SILVA a donné pouvoir à Monsieur Yvon PESQUET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- M. Henry WATTIEZ et M. Bruno NADJAR. ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. DESPREUX et M. REGNAULT, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 19 :

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 –
BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Président précise que le résultat du compte administratif 2014 se traduit de la manière suivante, pour le budget principal :

en section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	7 501 556.74 €	23 133 931.51 €
Report 002	-	29 601 901.79 €
Total	7 501 556.74 €	52 735 833.30 €
	par un excédent de :	45 234 276.56 €

et en section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	54 975 154.82 €	44 394 261.64 €
Report 001	6 277 372.72 €	-
Total	61 252 527.54 €	44 394 261.64 €
	par un déficit de :	16 858 265,90 €

et pour les restes à réaliser :

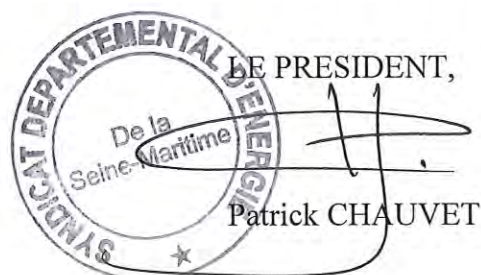
	Dépenses	Recettes
Exercice	1 360 908.61 €	420 703.05 €
	par un déficit de :	940 205.56 €

Compte tenu du déficit des RAR, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- excédents de fonctionnement de la gestion 2014 à affecter en 2015 (ligne 002)	45 234 276.56
- solde d'investissement 2014 D001, besoin de financement	- 16 858 265.90
- solde des Restes A Réaliser d'investissement besoin de financement des RAR	- 940 205.56
- besoin de financement total en investissement (solde 2014 + solde des RAR)	- 17 798 471.46
AFFECTATION	
• affectation au R1068 du besoin de finances ci-dessus	17 798 471.46
• report en fonctionnement au R002 du surplus non affecté au R1068	27 435 805.10
• report en investissement au D001 du solde d'exécution de la section d'investissement	- 16 858 265.9

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



 Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 20

Séance du **31 MARS 2015**

Objet : **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 – BUDGET ANNEXE**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	63
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	64
	votes pour :	64
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quinze, le 31 mars à 14h30, les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 5 mars 2015 se sont réunis dans la salle Albert Petit de la commune de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Thierry LECARPENTIER, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSSENT, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Jean-Jacques CROCHEMORE, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Patrick GUERARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Joël SALAUN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Gilles AMAT, David SABLIN, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Daniel LEFEVRE, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE et Michel LEJEUNE.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Pierre SILVA a donné pouvoir à Monsieur Yvon PESQUET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- M. Henry WATTIEZ et M. Bruno NADJAR. ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. DESPREUX et M. REGNAULT, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 20 :

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 –
BUDGET ANNEXE**

Monsieur le Président précise que le résultat du compte administratif 2014 se traduit de la manière suivante, pour le budget annexe créé en mars 2014 :

en section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0 €	6 273.70 €
Report 002	-	0.54 €
Total	0 €	6 274.24 €
	par un excédent de :	6 274.24 €

et en section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	1 312 763.17 €	703 123.57 €
Report 001	530 511.28 €	0 €
Total	1 843 274.45 €	703 123.57 €
	par un déficit de :	1 140 150.88 €

et pour les restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Exercice	0 €	0 €
	par un excédent de :	0 €

Compte tenu de l'excédent des RAR, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- excédents de fonctionnement de la gestion 2014 à affecter en 2015 (ligne 002)	6274.24
- solde d'investissement 2011 D001, besoin de financement	- 1 140 150.88
- solde des Restes A Réaliser d'investissement besoin de financement des RAR	0
- besoin de financement total en investissement (solde 2014 + solde des RAR)	- 1 140 150.88
AFFECTATION	
• affectation au R1068 du besoin de finances ci-dessus	6274.24
• report en fonctionnement au R002 du surplus non affecté au R1068	0
• report en investissement au D001 du solde d'exécution de la section d'investissement	- 1 140 150.88

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 21

Séance du 31 MARS 2015

Objet : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	63
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	64
	votes pour :	64
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quinze, le 31 mars à 14h30, les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 5 mars 2015 se sont réunis dans la salle Albert Petit de la commune de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Thierry LECARPENTIER, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Jean-Jacques CROCHEMORE, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Patrick GUERARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Joël SALAUN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Gilles AMAT, David SABLIN, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Daniel LEFEVRE, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE et Michel LEJEUNE.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Pierre SILVA a donné pouvoir à Monsieur Yvon PESQUET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- M. Henry WATTIEZ et M. Bruno NADJAR. ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. DESPREUX et M. REGNAULT, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 21 :

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE

VU :

- le code des collectivités territoriales

CONSIDERANT QUE :

- les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe du syndicat sont réalisés par le trésorier, Monsieur VRAND,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 pour le budget principal et le budget annexe est en tout point conforme avec les comptes administratifs établis par l'ordonnateur.

PROPOSITION :

Il est proposé d'approuver les comptes de gestion élaborés par le trésorier et de valider la conformité de ceux-ci avec les comptes administratifs.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE le compte de gestion.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 22

Séance du 31 MARS 2015

**Objet : ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE CO-MAITRISE
D'OUVRAGE ENTRE LE SDE76 ET LA METROPOLE ROUEN
NORMANDIE**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	63
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	64
	votes pour :	64
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quinze, le 31 mars à 14h30, les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 5 mars 2015 se sont réunis dans la salle Albert Petit de la commune de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Thierry LECARPENTIER, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Jean-Jacques CROCHEMORE, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Patrick GUERARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Joël SALAUN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Gilles AMAT, David SABLIN, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Daniel LEFEBVRE, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE et Michel LEJEUNE.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Pierre SILVA a donné pouvoir à Monsieur Yvon PESQUET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- M. Henry WATTIEZ et M. Bruno NADJAR. ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. DESPREUX et M. REGNAULT, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 22 :

OBJET : ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE SDE76 ET LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

VU :

- le décret ministériel du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie,
- l'article L5217-7 de la loi MAPAM du 27 janvier 2014 et le 6° du I de l'article L5217-2 par lequel la Métropole adhère par représentation-substitution au SDE76 pour la compétence d'Autorité Concedante de la distribution d'électricité,
- le b du 2° du I de l'article L5217 par lequel la Métropole exerce la compétence d'éclairage public du domaine public communautaire liée à la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie »,
- l'arrêté préfectoral du 2 février 2015 modifiant les statuts du SDE76 pour acter les transferts de compétences,
- l'article 2.II de la loi MOP n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
- l'article 2 des statuts du SDE76, notamment le paragraphe 2 des activités connexes.

CONSIDERANT :

La Métropole Rouen Normandie exerce depuis le 1^{er} janvier 2015, date de sa transformation de Communauté d'agglomération en Métropole, de nouvelles compétences dans le domaine de l'énergie. En particulier, la Métropole Rouen Normandie exerce depuis cette date sur le territoire de ses communes membres la compétence relative à l'éclairage public lié à la voirie.

Le SDE76, pour sa part, exerce notamment les compétences d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le territoire de 704 communes du département et celle relative à l'éclairage public.

41 communes de Seine Maritime se situent à la fois sur le périmètre de la Métropole et sur celui du SDE76. Pour ces 41 communes, depuis le 1^{er} janvier 2015, la compétence en matière d'éclairage public lié à la voirie ne relève plus des compétences du Syndicat mais de celles de la Métropole. La Métropole est ainsi

notamment depuis le 1^{er} janvier 2015 en charge des travaux de création, de rénovation et d'enfouissement des réseaux d'éclairage public.

Néanmoins, les parties ont constaté l'utilité de recourir à une convention de co-maîtrise d'ouvrage par laquelle le Syndicat serait désigné maître d'ouvrage unique des travaux réalisés sur le réseau d'éclairage public relevant de la Métropole lorsque ces travaux se couplent avec des travaux sur le réseau de distribution d'électricité ou de télécommunications électroniques relevant du Syndicat.

En effet, le SDE76 favorise sur son périmètre d'intervention les actions de nature à permettre une meilleure intégration des ouvrages dans l'environnement à l'occasion de ces travaux. Il réalise à cet effet depuis 1975 de façon coordonnée les travaux d'éclairage public, d'effacement du réseau électrique et de télécommunications électroniques sur le territoire de ses adhérents, par convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'adhérent d'une part et Orange d'autre part. Des programmes de travaux coordonnés [2012-2014], [2013-2015] et [2014-2016] sont à terminer et le pré-programme [2015-2017] est déjà élaboré par le SDE76.

Les travaux d'éclairage public de la seule Métropole, issus de réseaux existants à réaménager sur les supports où coexistent des réseaux d'éclairage métropolitains, des réseaux d'éclairage ornemental communaux, de télécommunications appartenant à Orange et des réseaux électriques du SDE76, mettent en évidence le caractère imbriqué et complémentaire des différents ouvrages à réaliser de façon concomitante dans une tranchée unique et dans un délai très court.

Les deux parties ont donc souhaité assurer la fin de la réalisation des programmes en cours, leur bonne coordination afin de simplifier les procédures, d'optimiser les investissements publics et de limiter la gêne des riverains.

Pour ces raisons les parties ont souhaité recourir au procédé de la co-maîtrise d'ouvrage organisée par l'article 2 II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, laquelle autorise, lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage publics, la désignation de l'un d'entre eux pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'ensemble.

C'est l'objet de la convention cadre qui fixe les règles générales organisant la délégation de sa maîtrise d'ouvrage par la Métropole au Syndicat. La convention cadre donnera lieu, pour chaque opération de travaux à la conclusion d'une convention subséquente. Chacune de ces conventions subséquentes sera soumise à des dispositions spécifiques.

PROPOSITION :

Compte tenu de l'unicité du projet exposé dans le préambule et de la nécessité de garantir la continuité du service public, la Métropole Rouen Normandie et le SDE76 ont décidé de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage en application de l'article 2II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et de ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Le Président donne lecture de la convention qui a pour objet d'organiser, conformément aux dispositions précitées, les modalités selon lesquelles la Métropole décide de déléguer temporairement au SDE76 la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des programmes de travaux en cours 2012, 2013, 2014, du programme 2015, et des études du programme 2016 concernant le réseau d'éclairage public

métropolitain des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie adhérentes au SDE76.

Le Président propose d'accepter cette délégation dans les conditions décrites ci-avant afin de simplifier les procédures, d'optimiser les investissements publics et de limiter la gêne des riverains tout en permettant au SDE76 de terminer les opérations qu'il avait engagées avec ses communes.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- APPROUVE la proposition du Président et la mise en place d'un mandat de co-maîtrise d'ouvrage entre la Métropole de Rouen Normandie et le SDE76,
- ADOPTE le projet de convention dénommée « convention-cadre » et le modèle de convention subséquente qui sera mis en place pour chaque opération,
- INDIQUE que ce mandat portera sur les programmes pluriannuels 2012-2013-2014-2015 et sur les études 2016, sur le territoire des 41 communes adhérentes au SDE76 et à la Métropole de Rouen Normandie,
- AUTORISE le Président à signer la convention-cadre et les conventions subséquentes qui en découleront,
- AUTORISE le Président, à partir de la date d'effet de la convention, à engager les dépenses correspondantes, à signer les bons de commande et à régler les factures à intervenir chaque année dans la limite des autorisations de programmes qui seront votées lors des budgets et décisions modificatives à intervenir pour les CLE 8 et 15, et à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien le mandat de co-maîtrise d'ouvrage.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.

A circular stamp with the text "SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE" around the top edge and "De la Seine-Maritime" in the center. A small star is at the bottom.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 23

Séance du **31 MARS 2015**

Objet : **SOUS-PROGRAMME 2015 D'ENFOUISSEMENT DU CAS FACÉ**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	63
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	64
	votes pour :	64
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quinze, le 31 mars à 14h30, les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 5 mars 2015 se sont réunis dans la salle Albert Petit de la commune de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Thierry LECARPENTIER, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Jean-Jacques CROCHEMORE, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Patrick GUERARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Joël SALAUN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Gilles AMAT, David SABLIN, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Daniel LEFEBVRE, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE et Michel LEJEUNE.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Pierre SILVA a donné pouvoir à Monsieur Yvon PESQUET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- M. Henry WATTIEZ et M. Bruno NADJAR. ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. DESPREUX et M. REGNAULT, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 23 :

OBJET : SOUS-PROGRAMME 2015 D'ENFOUISSEMENT DU CAS FACÉ

Monsieur le Président indique que le conseil du FACé de février 2015 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2015 une aide de 1 322 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2015, représentant un montant de travaux de 1 983 000 € T.T.C..

Le plan de financement du sous-programme d'enfouissement 2015 est le suivant :

- Subvention du F.A.C.E.	80 % du HTVA	1 322 000 €
- Participation du SDE76		330 500 €
	Total H.T.V.A.	1 652 500 €
- Récupération de la T.V.A.		330 500 €
	Total T.T.C.	1 983 000 €

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- d'INSCRIRE au Budget Primitif 2015 du SDE la dotation de 1 322 000 € concernant le sous-programme 2015 d'enfouissement du FACé,
- d'ARRETER la liste des travaux retenus en 2015 selon le tableau ci-annexé,
- de DEMANDER à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention
- d'AUTORISER le Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 24

Séance du **31 MARS 2015**

Objet : **SOUS-PROGRAMME 2015 DE RENFORCEMENT DU CAS FACÉ**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	63
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	64
	votes pour :	64
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quinze, le 31 mars à 14h30, les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 5 mars 2015 se sont réunis dans la salle Albert Petit de la commune de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Thierry LECARPENTIER, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Jean-Jacques CROCHEMORE, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Patrick GUERARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Joël SALAUN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Gilles AMAT, David SABLIN, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Daniel LEFEVRE, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE et Michel LEJEUNE.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Pierre SILVA a donné pouvoir à Monsieur Yvon PESQUET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- M. Henry WATTIEZ et M. Bruno NADJAR. ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. DESPREUX et M. REGNAULT, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 24 :

OBJET : SOUS-PROGRAMME 2015 DE RENFORCEMENT DU CAS FACé

Monsieur le Président indique que le conseil du FACé de février 2015 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2015 une aide de 1 619 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2015, représentant un montant de travaux de 2 428 500 € T.T.C..

Le plan de financement du sous-programme de renforcement 2015 est le suivant :

- Subvention du F.A.C.E.	80 % du HTVA	1 619 000 €
- Participation du SDE76		404 750 €
	Total H.T.V.A.	2 023 750 €
- Récupération de la T.V.A.		404 750 €
	Total T.T.C.	2 428 500 €

L'enveloppe globale des travaux subventionnables au niveau national est stable par rapport à 2014.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- d'INSCRIRE au Budget Primitif 2015 du SDE la dotation de 1 619 000 € concernant le sous-programme 2015 de renforcement du FACé,
- d'ARRETER la liste des travaux retenus en 2015 selon le tableau ci-annexé,
- de DEMANDER à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention
- d'AUTORISER le Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 25

Séance du **31 MARS 2015**

Objet : **SOUS-PROGRAMME 2015 DE SECURISATION FILS NUS FAIBLE SECTION DU CAS FACÉ**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	63
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	64
	votes pour :	64
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quinze, le 31 mars à 14h30, les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 5 mars 2015 se sont réunis dans la salle Albert Petit de la commune de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Thierry LECARPENTIER, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Jean-Jacques CROCHEMORE, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Patrick GUERARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Joël SALAUN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Gilles AMAT, David SABLIN, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Daniel LEFEBVRE, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE et Michel LEJEUNE.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Pierre SILVA a donné pouvoir à Monsieur Yvon PESQUET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- M. Henry WATTIEZ et M. Bruno NADJAR. ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. DESPREUX et M. REGNAULT, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 25 :

OBJET : SOUS-PROGRAMME 2015 DE SECURISATION FILS NUS FAIBLE SECTION DU CAS FACÉ

Monsieur le Président indique que le conseil du FACé de février 2015 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2015 une aide de 220 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2015, représentant un montant de travaux de 330 000 € T.T.C..

Le plan de financement du sous-programme sécurisation fils nus faible section 2015 est le suivant :

- Subvention du F.A.C.E.	80 % du HTVA	220 000 €
- Participation du SDE76		55 000 €
	Total H.T.V.A.	275 000 €
- Récupération de la T.V.A.		55 000 €
	Total T.T.C.	330 000 €

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- d'INSCRIRE au Budget Primitif 2015 du SDE la dotation de 220 000 € concernant le sous-programme 2015 de sécurisation fils nus faible section du FACé,
- d'ARRETER la liste des travaux retenus en 2015 selon le tableau ci-annexé,
- de DEMANDER à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention
- d'AUTORISER le Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.

BUREAU DU COURRIER

14 AVR. 2015

PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 26

Séance du **31 MARS 2015**

Objet : **SOUS-PROGRAMME 2015 DE SECURISATION FILS NUS DU CAS FACé**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	63
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	64
	votes pour :	64
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quinze, le 31 mars à 14h30, les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 5 mars 2015 se sont réunis dans la salle Albert Petit de la commune de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Thierry LECARPENTIER, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSSENT, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Jean-Jacques CROCHEMORE, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Patrick GUERARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Joël SALAUN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Gilles AMAT, David SABLIN, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Daniel LEFEBVRE, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE et Michel LEJEUNE.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Pierre SILVA a donné pouvoir à Monsieur Yvon PESQUET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- M. Henry WATTIEZ et M. Bruno NADJAR. ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. DESPREUX et M. REGNAULT, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 26 :

OBJET : SOUS-PROGRAMME 2015 DE SECURISATION FILS NUS DU CAS FACé

Monsieur le Président indique que le conseil du FACé de février 2015 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2015 une aide de 251 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2015, représentant un montant de travaux de 376 500 € T.T.C..

Le plan de financement du sous-programme de sécurisation fils nus 2015 est le suivant :

- Subvention du F.A.C.E.	80 % du HTVA	251 000 €
- Participation du SDE76		62 750 €
	Total H.T.V.A.	313 750 €
- Récupération de la T.V.A.		62 750 €
	Total T.T.C.	376 500 €

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- d'INSCRIRE au Budget Primitif 2015 du SDE la dotation de 251 000 € concernant le sous-programme 2015 de sécurisation fils nus du FACé,
- d'ARRETER la liste des travaux retenus en 2015 selon le tableau ci-annexé,
- de DEMANDER à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention
- d'AUTORISER le Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 27

Séance du **31 MARS 2015**

Objet : **SOUS-PROGRAMME 2015 D'EXTENSION DU CAS FACÉ**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	63
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	64
	votes pour :	64
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quinze, le 31 mars à 14h30, les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 5 mars 2015 se sont réunis dans la salle Albert Petit de la commune de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Thierry LECARPENTIER, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Jean-Jacques CROCHEMORE, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Patrick GUERARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Joël SALAUN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Gilles AMAT, David SABLIN, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Daniel LEFEBVRE, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE et Michel LEJEUNE.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Pierre SILVA a donné pouvoir à Monsieur Yvon PESQUET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- M. Henry WATTIEZ et M. Bruno NADJAR. ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. DESPREUX et M. REGNAULT, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 27 :

OBJET : SOUS-PROGRAMME 2015 D'EXTENSION DU CAS FACé

Monsieur le Président indique que le conseil du FACé de février 2015 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2015 une aide de 402 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2015, représentant un montant de travaux de 603 000 € T.T.C..

Le plan de financement du sous-programme extension 2015 est le suivant :

- Subvention du F.A.C.E.	80 % du HTVA	402 000 €
- Participation du SDE76		100 500 €
	Total H.T.V.A.	502 500 €
- Récupération de la T.V.A.		100 500 €
	Total T.T.C.	603 000 €

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- d'INSCRIRE au Budget Primitif 2015 du SDE la dotation de 402 000 € concernant le sous-programme 2015 d'extension du FACé,
- de DEMANDER à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention
- d'AUTORISER le Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.



Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime
5 Boulevard de la Marne – 76000 ROUEN
Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
Siège : Hôtel du Département
courrier@sde76.fr

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 28

Séance du 31 MARS 2015

Objet : **PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ANNEE 2015 ET ADOPTION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DEFINITIFS DE TRAVAUX [2014-2016]**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	63
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	64
	votes pour :	64
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quinze, le 31 mars à 14h30, les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 5 mars 2015 se sont réunis dans la salle Albert Petit de la commune de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILÉUR, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Thierry LECARPENTIER, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Jean-Jacques CROCHEMORE, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Patrick GUERARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Joël SALAUN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Gilles AMAT, David SABLIN, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Daniel LEFEBVRE, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE et Michel LEJEUNE.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Pierre SILVA a donné pouvoir à Monsieur Yvon PESQUET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- M. Henry WATTIEZ et M. Bruno NADJAR. ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. DESPREUX et M. REGNAULT, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 28 :

OBJET : PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ANNEE 2015 ET ADOPTION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DEFINITIFS DE TRAVAUX [2014-2016]

Monsieur le Président propose de mettre en place les programmes de travaux [2015-2017] qui devront se réaliser avec un objectif de mise en service électrique avant fin 2016, de poursuivre les programmes [2013-2015] et [2014-2016] avec pour objectif de terminer les travaux en 2015 (mise en service électrique) suivant les montants de Crédits de Paiement et d'Autorisation de Programmes figurant ci-dessous.

Il indique également que quelques dossiers 2012 n'ont pas été soldés en recettes pour décembre 2014, mais le seront avant juin 2015 et que les Crédits de Paiements correspondants en recettes ont été reportés à cette fin.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- FIXE la répartition des crédits de paiement pour 2015 par CLE proportionnellement au volume de travaux étudiés par CLE. Précise que 100 % des travaux de renforcement et d'extension et 70 % des travaux d'effacement et d'éclairage public sont finançables,
- VOTE les nouvelles enveloppes suivantes de subventions pour les programmes pluriannuels [2015-17] :

nom CLE	n° CLE	CP renfo	CP extension	CP effacement	CP EP	CP entretien	total
CLE entre Seine et Manche	1	302 000	466 000	1 649 700	526 231	25 000	2 968 931
CLE de la région de Fécamp – Goderville	2	914 000	207 000	309 818	129 916	25 000	1 585 734
CLE du Pays de Caux	3	612 000	53 000	281 863	307 933	25 000	1 279 797
CLE de Caux - Vallée de Seine	4	681 000	0	352 440	367 774	25 000	1 426 214
CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont	5	2 076 000	18 000	3 006 423	519 564	25 000	5 644 987
CLE de la région de Luneray	6	249 000	65 000	1 037 177	337 900	25 000	1 714 077
CLE de la région de Pavilly - Yerville	7	248 000	133 000	391 883	130 852	25 000	928 735
CLE Métropole Ouest	8	0	46 000	1 073 321	313 407	25 000	1 457 729
CLE de la région de Buchy	9	870 000	0	1 621 972	133 543	25 000	2 650 515
CLE de la région de Bellencombre - Longueville - Tôtes	10	1 317 000	73 000	951 243	308 379	25 000	2 674 621
CLE de la région Dieppoise	11	262 000	75 000	906 384	841 490	25 000	2 109 874
CLE de la région de Criel - Incheville - Londinières	12	1 064 000	135 000	2 001 805	182 189	25 000	3 407 994
CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel	13	637 000	37 000	1 643 822	195 366	25 000	2 538 189
CLE du Pays de Bray	14	307 000	0	518 333	165 751	25 000	1 016 084
CLE Métropole Est	15	228 000	0	586 364	464 284	25 000	1 303 648
CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen	16	67 000	0	962 027	442 555	25 000	1 496 583
total		9 834 000	1 308 000	17 294 577	5 367 134	400 000	34 203 711

- VOTE les crédits de paiement pour l'année 2015 figurant dans les tableaux ci-dessous :

ARTICLES	crédits de paiements ouvert au titre de 2015	reste à financer 2016	ARTICLES	recettes ouvertes au titre de 2015	recettes report 2016
2315 Travaux Rx élec	58 644 477,30		021	28 414 977,36	
2762-041 Trans. TVA (OOB)	9 742 246,87	-	13258 part comcom elec	109 482,07	
4581 Travaux EP	39 121 636,58	-	1328 Subv Face	7 281 994,76	
4581 Travaux FT	4 598 563,99	-	1328 Subv ERDF article 8	305 000,00	
4581 Travaux gaz	162 488,26	-	13248 part commune Elec	13 077 401,39	
4581 Travaux aep	250 985,78	-	2762 Encais. TVA	9 742 246,87	
4581 Travaux fth	160 201,48		2315-041 Transf TVA (OOB)	9 742 246,87	
4581 travaux signalisation	3 000,00		4582 part tiers GAZ	162 488,26	
			4582 part tiers AEP	319 947,94	
			4582 travaux FTTH	201 642,98	
			4582 travaux signalisation	3 000,00	
			4582-041 Subv SDE cable EP	22 985 054,48	
			4582 tiers EP et tva ep	22 443 009,44	
			4582 part Communales FT	5 733 787,92	
TOTAL	112 683 602,28		TOTAL	120 622 280,34	

Soit pour un total de 51 400 031,84 € dont :

021	réseaux électriques	28 414 977,36 €
204 158-041	câbles EP et matériel EP	22 985 054,48 €

pour permettre la réalisation des programmes renforcement, extension, éclairage public et effacement [2013] à 100 % en 2015, [2014] à 100 % en 2015 et [2015] à 100 % en 2015,

- INDIQUE qu'aucun report au 021 et au 204 158-041 ne sera à financer en 2016,
- AUTORISE le Président, pour l'année 2015, à signer les conventions financières et les arrêtés de subvention et les commandes jusqu'à concurrence des montants figurant ci-dessus,
- ADOPTE le programme de renforcement [2015-2017] ci-annexé, afin de maintenir le nombre de clients susceptibles d'être mal alimentés à moins de 1 %,
- ADOPTE les programmes définitifs de renforcement [2014-2016], d'extension [2014-2016], d'effacement [2014-2016] et d'éclairage public [2014-2016] qui ne comprennent que les projets délibérés et conventionnés pendant l'année 2014,
- FIXE au 30 juin 2015 la date limite de réception au SDE76 des délibérations des adhérents sollicitant une inscription au programme 2015.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

PROGRAMME DE RENFORCEMENT [2015-17]

CLE	n°	lié à	Commune	Nom de l'opération
CLE 01	CSM		CLE entre Seine et Manche	
CLE 01	4464-	EP	Mannevillette	R.D. 111 route d'Estoutteville poste "65rte estoutteville" <i>OrangeB</i>
CLE 01	2976-		Bénouville	D11 Rue de l'Aiguille de Belval
CLE 02	CFG		CLE de la région de Fécamp - Goderville	
CLE 02	4109-		Vattetot-sous-Beaumont	Impasse de Beaumont
CLE 02	3987-	EP	Vattetot-sous-Beaumont	route de breaute poste Vattetot
CLE 02	3969-		Bretteville-du-Grand-Caux	Poste Beau Soleil - route de la crique
CLE 02	3286-		Vattetot-sous-Beaumont	route de Bailleul poste "Bailleul"
CLE 03	CPC		CLE du Pays de Caux	
CLE 03	5190-		Hautot-Saint-Sulpice	route de l'Orée du bois
CLE 03	4061-	EP	Saint-Laurent-en-Caux	route de Veules-les-Roses poste " saint Laurent nord" RD 142 <i>OrangeB</i>
CLE 03	4023-	EP	Saint-Clair-sur-les-Monts	Poste Église, chemin des Écoliers
CLE 03	4022-	EP	Saint-Clair-sur-les-Monts	Poste Petite Croix - Rue du Chant des
CLE 03	3986-		Yébleron	route de hattenville
CLE 03	3979-		Normanville	poste rue du château d'eau <i>OrangeB</i>
CLE 03	3976-		Beuzeville-la-Guérand	poste le "nuisement"
CLE 03	3973-		Touffreville-la-Corbeline	Poste Le Marais - route du marais
CLE 03	3943-		Ecretteville-lès-Baons	rue du clocher lié renfo à Hautot-le-
CLE 03	3942-	EP	Hautot-le-Vatois	Poste Hautot le Vatois - rue du clocher
CLE 03	3026-	EP	Harcanville	rue de la forge et rue de l'église
CLE 04	CCVS		CLE de Caux - Vallée de Seine	
CLE 04	5055-		Saint-Nicolas-de-la-Taille	rue du pont de Navarre <i>OrangeHP</i>
CLE 04	4621-		Saint-Antoine-la-Forêt	rue de la Mare aux Boeufs poste "Mare
CLE 04	4024-	EP	La Mailleraye-sur-Seine	Poste Val Rebours, rue du val rebours
CLE 04	4019-	EP	La Mailleraye-sur-Seine	Chemin du Bois, Poste Hameau de
CLE 04	4012-		Bernières	rue de la ferme du fresne poste ferme
CLE 04	4005-		Saint-Jean-de-Folleville	rue du pont de Navarre <i>OrangeHP</i>
CLE 04	3975-		Saint-Gilles-de-Crétot	chemin de coquesoit <i>OrangeA</i>
CLE 04	3968-		Rouville	Route de Raffetot, poste "Quartier
CLE 04	3790-		Raffetot	Route de la Nationale (renfo poste "La
CLE 05	CCAV		CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont	
CLE 05	5159-		Thiétreville	Route de Valmont
CLE 05	4108-	EP	Thérouldeville	Chemin de la cour souveraine et rue du clos de l'abbaye poste eglise <i>OrangeB</i>
CLE 05	4107-	EP	Valmont	Route de Valmont poste SEMINOR
CLE 05	4106-		Drosay (CCCA)	Route du Calvaire poste Route du
CLE 05	4105-	EP	Angerville-la-Martel	Route de la Tour Lanterne poste
CLE 05	4104-	EP	Saint-Martin-aux-Buneaux (CCCA)	Rue des Petites Dalles poste Vinchigny
CLE 05	4103-		Valmont	Rue Raoul Auvray poste Abbaye
CLE 05	4100-	EP	Sassetot-le-Mauconduit	hameau de Criquemenville POSTE
CLE 05	4099-	EP	Eletot	Rue de Saint Pierre poste "les wagans"
CLE 05	4098-	EP	Angerville-la-Martel	Route des Marronniers poste "Miquetot
CLE 05	4095-	EP	Thérouldeville	Rue de la Charonnerie Poste "Village"
CLE 05	4094-	EP	Ouainville (CCCA)	Route des Fonds et Route du Calvaire poste "station d'épuration" <i>OrangeA</i>
CLE 05	4082-	EP	Gerponville	ROUTE DE THEUVILLE POSTE BEAU SOLEIL

CLE 05	4079-	EP	Angerville-la-Martel	Rue des Hêtres poste les peupliers
CLE 05	401-	EP	Saint-Vaast-Dieppedalle (CCCA)	route du calvaire poste Saint Vaast
CLE 05	395-	EP	Auberville-la-Manuel (CCCA)	rue du manoir poste mairie
CLE 05	3921-		Sainte-Hélène-Bondeville	rue de la campagne INOP
CLE 05	2828-		Saint-Martin-aux-Buneaux (CCCA)	au 77 rue de la rue joseph heuze poste
CLE 06	CL		CLE de la région de Luneray	
CLE 06	4300-	EP	Quiberville	rue des anémones <i>OrangeA</i>
CLE 06	4299-	EP	Quiberville	rue des coquelicots <i>OrangeA</i>
CLE 07	CPY		CLE de la région de Pavilly - Yerville	
CLE 07	3988-		Blacqueville	poste la fauconnerie <i>OrangeB</i>
CLE 07	3984-		Mesnil-Panneville	route de Cidetot poste route de Cidetot
CLE 07	3982-		Ectot-l'Auber	rue du chêne poste mesnil bignon
CLE 07	3981-	EP	Mesnil-Panneville	route de cidetot poste terre de cidetot
CLE 07	3965-	EP	Vibeuf	Poste Midi - rue du bois potier <i>OrangeA</i>
CLE 08	CMO		CLE Métropole Ouest	
CLE 09	CB		CLE de la région de Buchy	
CLE 09	5166-		Bosc-Bordel	RD118 <i>OrangeA</i>
CLE 09	4611-		Préaux	La Folletière (Poste la Folletière
CLE 09	4607-		Servaville-Salmonville	Poste Plaine de Servaville (Poste 76740P0003) fils nus <i>OrangeA</i>
CLE 09	4208-	EP	Critot	Rue de l'Ecole (76200P0009) fils nus
CLE 09	3967-		Sommery	Poste Attevillette (76678P0007)
CLE 09	3964-	EP	Maucomble	Route de l'Eglise (76417P0005)
CLE 09	3959-	EP	Sainte-Croix-sur-Buchy	Poste Bimare 76571P0015 <i>OrangeB</i>
CLE 09	3958-	EP	Saint-Martin-Osmonville	Osmonville (76621P0001) <i>OrangeA</i>
CLE 09	351-		Bosc-Roger-sur-Buchy	Razeran
CLE 09	342-		Saint-Martin-Osmonville	Le fontenille
CLE 10	CBLT		CLE de la région de Bellencombre - Longueville - Tôtes	
CLE 10	5130-	EP	Manéhouville	route de Dieppe RD3 <i>OrangeA</i>
CLE 10	4901-		Rosay	Hameau des Grands Mesnils - Renfo Poste "Grands Mesnils" *** (à cheval avec
CLE 10	4055-	EP	Val-de-Saône	RENFO LE TRAVERSIN RD25 POSTE "CENTRE ANGLESQUEVILLE"
CLE 10	4053-		Saint-Victor-l'Abbaye	RENFO ROUTE D HUMESNIL POSTE
CLE 10	4052-		Etaimpuis	RENFO RUE DES PRIMEVERES POSTE
CLE 10	4050-	EP	Pommeréval	RENFO ROUTE DES ESSARTS POSTE "LES
CLE 10	4015-		Varneville-Bretteville	Lieu-dit "le bel event"
CLE 10	4009-	EP	Heugleville-sur-Scie	hameau du porion poste le "porion
CLE 10	279-	EP	Cressy	rue de bazomesnil - poste le bosc
CLE 10	2757-		La Crique	Hameau des Grands Mesnils - Renfo Poste "Grands Mesnils" * * * (à cheval
CLE 11	CD		CLE de la région Dieppoise	
CLE 11	5206-		Bailly-en-Rivière	Hameau d'Etrumont (Fils nus de faible
CLE 11	4551-	EP	Saint-Vaast-d'Équiqueville	Rue de La Laiterie - Poste "Saint Vaast"
CLE 11	4155-	EP	Envermeu	Rue du Mont Blanc (Fils nus de faible

CLE 12	CCIL		CLE de la région de Criel - Incheville - Londinières	
CLE 12	4864-	EP	Incheville	rue Jean Mermoz (Fils nus) <i>OrangeB</i>
CLE 12	4863-	EP	Incheville	rue Pierre et Marie Curie 4ème Phase (fils nus) Poste "pierre et Marie curie"
CLE 12	4862-	EP	Incheville	rue Pierre et Marie Curie 3ème Phase (Fils nus) Poste "Diderot" <i>OrangeHP</i>
CLE 12	4861-	EP	Incheville	rue Pierre et Marie Curie 2ème Phase (fils nus) Poste "Dunant" <i>OrangeHP</i>
CLE 12	4827-	EP	Incheville	rue Pierre et Marie Curie 1ère Phase (Fils nus) Poste "Dunant 2" <i>OrangeHP</i>
CLE 12	4810-	EP	Wanchy-Capval	Poste Malvoisine au Hamel (450ml Fils
CLE 13	CABN		CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel	
CLE 13	5108-		Mesnières-en-Bray	Chemin du Sabotier, poste "Aulage" Lié au Renfo de St Martin l'Hortier <i>OrangeA</i>
CLE 13	5099-	EP	Hodeng-au-Bosc	vieille Rue /rd49 sur 400ml
CLE 13	4732-	EP	Sainte-Beuve-en-Rivière	poste le Calvaire <i>OrangeA</i>
CLE 13	4606-	EP	Saint-Martin-l'Hortier	Chemin du Sabotier (Fils nus) <i>OrangeA</i>
CLE 13	4605-	EP	Saint-Martin-l'Hortier	hameau Mont d'Aulage (Fils nus)
CLE 13	1933-	EP	Villers-sous-Foucarmont	Rue des Tilleuls <i>OrangeA</i>
CLE 14	CPB		CLE de la région d'Argueil - Forges - Gournay	
CLE 14	5157-		La Bellière	Poste "Dupigny" <i>OrangeA</i>
CLE 14	5150-	EP	Mauquenchy	RD118 <i>OrangeHP</i>
CLE 15	CME		CLE Métropole Est	
CLE 15	4639-	EP	Boos	Rue du Bocage (Poste 76116P0005 La
CLE 15	4608-	EP	Roncherolles-sur-le-Vivier	Vieux Moulin (Poste Vieux Moulin 7621P0048) fils nu <i>OrangeB</i>
CLE 15	425-	EP	Saint-Jacques-sur-Darnétal	Poste "les Communes" (Poste
CLE 16	CPNO R		CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen	
CLE 16	4428-	EP	Clères	Impasse des Eiders <i>OrangeHP</i>

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 29

Séance du 31 MARS 2015

Objet : ADOPTION DE LA CONVENTION POUR L'ACHAT DE FOURNITURES D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES, ADHESION A CE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS QUI EN DECOULENT

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	63
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	64
	votes pour :	64
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quinze, le 31 mars à 14h30, les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 5 mars 2015 se sont réunis dans la salle Albert Petit de la commune de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Thierry LECARPENTIER, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Jean-Jacques CROCHEMORE, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Patrick GUERARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Joël SALAUN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Gilles AMAT, David SABLIN, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Daniel LEFEVRE, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE et Michel LEJEUNE.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Pierre SILVA a donné pouvoir à Monsieur Yvon PESQUET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- M. Henry WATTIEZ et M. Bruno NADJAR. ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. DESPREUX et M. REGNAULT, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 29 :

OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION POUR L'ACHAT DE FOURNITURES D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES, ADHESION A CE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS QUI EN DECOULENT

VU :

- Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 2 des statuts du SDE76 l'autorisant à constituer des groupements au nom de ses adhérents,
- Vu la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,

CONSIDERANT :

- Au 1^{er} janvier 2016, les acheteurs soumis au Code des marchés publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence, notamment les collectivités territoriales et les établissements publics, devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix. A défaut, ils s'exposent à subir une interruption de service puisque leur contrat au tarif réglementé aura disparu et qu'ils n'auront dès lors plus de contrat de fourniture d'électricité.

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses de fournitures d'électricité et de services associés, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

Dans ce contexte, le SDE76 propose de constituer un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés, afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence et a rédigé la convention correspondante dont il est donné lecture.

Le présent groupement est conclu pour une durée illimitée.

- Le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76) est désigné Pouvoir adjudicateur pour cet accord-cadre et ses marchés subséquents. La Commission d'appel d'offres est constituée par la Commission d'appel d'offres

permanente du SDE76 désignée par la délibération du 4 juillet 2014. Le dossier de consultation des entreprises et notamment les critères de jugement des offres et leurs pondérations seront adoptés à ce titre par l'assemblée délibérante du SDE76. La Commission d'appel d'offres sera assistée par les agents du SDE76 compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

Le SDE76 est désigné coordonnateur du groupement de commandes pour la durée de la convention. Il est chargé, en tant que pouvoir adjudicateur, d'organiser, dans le cadre du marché à passer, l'ensemble des opérations depuis la rédaction du dossier de consultation des entreprises, la publicité, jusqu'à la sélection d'un ou plusieurs cocontractant(s) et la notification des accords-cadres et des marchés subséquents. Le SDE76 coordonnateur du groupement signe et notifie l'accord-cadre et chaque marché subséquent au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Afin de mener à bien les consultations organisées pour le groupement, le coordonnateur est ainsi chargé :

- d'assister les membres dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces besoins sur la base d'une définition préalable établie par lui en concertation avec les membres. À cette fin, le coordonnateur peut, en tant que de besoin, solliciter, au nom des membres et directement auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergie, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison ;
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants (publication des avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi des dossiers de consultation des entreprises, réception des offres, analyse des offres, rapport de présentation, convocation et réunion de la commission d'appel d'offres, etc.) ;
- de signer et notifier les marchés ;
- de transmettre aux membres les documents nécessaires à l'exécution des marchés en ce qui les concerne ;
- d'informer les membres de la mise en œuvre de clauses d'ajustement et de révision des prix ;
- de transmettre les marchés aux autorités de contrôle ;
- de gérer les pré-contentieux et les contentieux formés par ou contre le groupement, à l'exception des litiges formés à titre individuel par un membre du groupement ;
- de réaliser les avenants.

Le SDE76, en qualité de coordonnateur du groupement, assure le financement des frais matériels exposés par le groupement, notamment :

- les frais relatifs à la publication des avis d'appel public à la concurrence et avis d'attribution,
- les frais liés à la mise en ligne des pièces du marché,
- les éventuels frais de reproduction et d'envoi des dossiers,
- les frais de gestion administrative et financière des marchés.

Au vu des bénéfices économiques et de la meilleure coordination administrative et technique qu'offre le groupement de commandes, cette prestation est assurée :

- à titre gratuit pour tous les membres du SDE76 soit les 704 communes et les 3 communautés de communes suivantes : communauté de communes de la Côte d'Albâtre, communauté de communes du Petit Caux et communauté de communes de Yères et Plateaux,

- moyennant une participation financière unique pour 2015 et 2016 des EPCI non adhérents au SDE76 selon la grille tarifaire ci-dessous :

✓ collectivité inférieure à 1 000 habitants	30 €
✓ collectivité de 1 000 à 10 000 habitants	60 €
✓ collectivité supérieure à 10 000 habitants	120 €
✓ autres membres	120 €

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, assure la bonne exécution du marché sur son lot géographique, règle la part du marché qui lui incombe et reste responsable de ses engagements. Le coordonnateur ne saurait en aucun cas être tenu responsable de tout litige qui pourrait naître du non-respect de ses obligations. Les membres de ce groupement sont chargés :

- de communiquer au coordonnateur une évaluation de leurs besoins quantitatifs, par le truchement éventuellement d'une fiche de recensement ;
- de respecter les demandes du coordonnateur en s'engageant à y répondre dans le délai imparti ;
- de participer au comité technique du groupement ;
- de participer si besoin à la définition des prescriptions administratives et techniques (CCAP, CCTP, règlement de consultation), en collaboration avec le coordonnateur ;
- de respecter les clauses du contrat signé par lui ;
- d'inscrire le montant de l'opération qui le concerne dans le budget de sa collectivité/ EPCI et d'assurer l'exécution comptable du ou des marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents qui le concerne(nt) ;
- d'informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de l'exécution de ses marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents. Le règlement des litiges relève de la responsabilité de chacun des membres du groupement.

PROPOSITION :

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fournitures d'électricité et de services associés, annexée à la présente délibération,
 - d'autoriser l'adhésion du SDE76 au groupement de commandes et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de groupement,
 - d'autoriser le Président à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
 - d'indiquer que le premier marché du groupement ne comprendra que les locaux raccordés avec une puissance souscrite égale ou supérieure à 36 kVa (tarif «jaune» et tarif «vert»),
 - d'adopter les éléments suivants de la consultation :
- La consultation a pour objet la mise en place d'un accord-cadre qui comprend :
 - la fourniture et l'acheminement de l'électricité nécessaire aux sites identifiés,
 - la mission de responsable d'équilibre définie en application de l'article L321-15 du Code de l'énergie,
 - les prestations de services associées telles que définies au CCATP,

pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA. Ils se décomposent en tarifs jaunes et en tarifs verts exclusivement.

Un accord-cadre sera passé en application des dispositions du Code des marchés publics et notamment d'un avis des articles 33, 40, 53, 57, 58, 59 et 76.

Cet accord-cadre sera passé en application d'une procédure d'appel d'offres ouvert et fera l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence éventuellement au JOUE et au BOAMP.

Il sera passé sans minimum ni maximum et conclu avec trois titulaires, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres.

La durée de l'accord-cadre sera de quatre ans à compter de sa date d'effet.

Des marchés subséquents seront passés sans minimum ni maximum.

Chaque marché subséquent sera attribué après mise en concurrence de tous les titulaires de l'accord-cadre.

Le premier marché subséquent sera conclu pour une durée ferme de deux ans. Il sera notifié à son titulaire avant le 30 novembre 2015 pour un début d'exécution des prestations fixé au 1^{er} janvier 2016 à 0h00.

L'accord-cadre de sera pas alloti.

Les marchés subséquents ne seront pas allotis. Ils comporteront une option relative à la fourniture d'énergie renouvelable.

En outre, les candidats seront autorisés à remettre une variante portant une indexation du prix de la fourniture, sur la base du mécanisme d'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH) et en cohérence avec le profil de consommation fourni dans le cadre du présent appel d'offres.

Dans ce cas, le candidat explicitera les avantages de son offre en variante dans un chapitre spécifique de son mémoire technique.

La remise d'une variante sera subordonnée à la remise d'une offre de base conforme au dossier de consultation.

• Critères de jugement des offres pour l'attribution de l'accord-cadre :

Après élimination des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, l'accord-cadre est attribué aux trois candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses appréciées en fonction des critères énoncés ci-dessous et de leur pondération associée :

Critères de jugement des offres	Pondération
- Qualité des modalités de facturation et documents de facturation : 1. Facturation groupée 2. Contenu de la facture groupée/ facture détaillée 3. Validation des données de facturation/Régularisation des factures	20 %
- Réactivité dans la gestion du contrat unique, des modalités de rattachement/retrait d'un point de livraison, ainsi que des branchements provisoires et, plus globalement, dans la relation avec le gestionnaire de réseau, le titulaire du marché, les membres du groupement, le coordonnateur et le (les) GRD : 1. Gestion des relations entre le titulaire et les membres du groupement 2. Gestion des relations entre le titulaire et le coordonnateur 3. Gestion des relations entre le titulaire et le (les) GRD	20 %
- Qualité de l'organisation et des actions et ressources mises en œuvre pour un pilotage efficient du marché, son suivi et sa transparence :	30 %

<ol style="list-style-type: none"> 1. Description des fonctionnalités de l'Extranet proposé 2. Modèle de rapport annuel proposé 3. Modalités de rapportage à la Collectivité et d'échange avec la Collectivité 4. Niveaux et moyens d'accès par la Collectivité aux données techniques et financières 	
<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des prestations d'accompagnement et de gestion de l'énergie <ol style="list-style-type: none"> 1. Feuillet récapitulatifs 2. Utilisation rationnelle de l'électricité, conseils 3. Réunion bilan 	30 %
Total	100 %

Pour chaque critère, la note est de 1, 3, 6 ou 10 :

- note de 10 si l'offre technique répond de façon très satisfaisante au besoin exprimé,
- note de 6 si l'offre technique répond de façon satisfaisante au besoin exprimé,
- note de 3 si l'offre technique répond de façon minimaliste au besoin exprimé,
- note de 1 si l'offre technique répond de façon peu explicite au besoin exprimé.

La note totale sur 10 est la moyenne pondérée des notes obtenues sur les quatre critères.

Examen des offres pour l'attribution de chaque marché subséquent :

L'attribution de chaque marché subséquent se fera sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse, avec :

- la reprise de la note technique obtenue par le titulaire au moment de l'attribution de l'accord-cadre (pondération de 30 %),
- la note financière déterminée à partir du montant H.T. de l'offre de fourniture et des services associés proposés par le candidat pour le marché subséquent et figurant sur l'Acte d'Engagement (pondération de 70 %).

La note financière (notée sur 10) est déterminée comme suit : $10 \times P_{\min} / P_i$ où P_{\min} est le montant de l'offre la plus compétitive et P_i le montant de l'offre examinée.

Chaque marché subséquent sera attribué au titulaire dont l'offre est la mieux placée, c'est-à-dire celui ayant obtenu la note globale la plus élevée suivant la formule :

$$\text{Note globale} = 70 \% \times [\text{note financière}] + 30 \% \times [\text{note technique}].$$

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE la convention pour l'achat de fournitures d'électricité et de services associés,
- AUTORISE le Président à signer la convention de groupement,
- ACCEPTE d'adhérer à ce groupement de commandes,
- ADOPTE le dossier de consultation des entreprises et les critères de jugement des offres pour l'attribution de l'accord-cadre,
- AUTORISE le Président à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,


Patrick CHAUVET.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 30

Séance du 31 MARS 2015

Objet : MARCHE D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A LA MAILLE DU SDE76 : RELANCE DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE LOT 3 ET MISE EN PLACE D'UN BUDGET ANNEXE

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	63
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	64
	votes pour :	64
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quinze, le 31 mars à 14h30, les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 5 mars 2015 se sont réunis dans la salle Albert Petit de la commune de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Thierry LECARPENTIER, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Jean-Jacques CROCHEMORE, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Patrick GUERARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Joël SALAUN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Gilles AMAT, David SABLIN, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Daniel LEFEBVRE, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE et Michel LEJEUNE.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Pierre SILVA a donné pouvoir à Monsieur Yvon PESQUET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- M. Henry WATTIEZ et M. Bruno NADJAR. ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. DESPREUX et M. REGNAULT, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 30 :

OBJET : MARCHÉ D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A LA MAILLE DU SDE76 : RELANCE DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE LOT 3 ET MISE EN PLACE D'UN BUDGET ANNEXE


Monsieur le Président informe l'assemblée que suite au dépôt des offres concernant le marché d'entretien d'éclairage public au contrôle de légalité, la Préfecture demande que le lot 3 soit remis en concurrence.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- de RELANCER la consultation pour le lot 3 selon les modalités définies dans la délibération 2014-69 du 7 novembre 2014.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.

